

# DELIBERATION N° 2016/D251



## REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le Président a engagé des dépenses d'hébergement et de restauration lors de ses déplacements entre le mois de juillet et décembre 2016 qu'il convient de rembourser pour un montant de 745.55€

**Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,**

➡ **AUTORISE** le remboursement des frais au Président pour un montant de 745.55€.

POUR EXTRAIT CONFORME  
A Saint-Brieuc, le 24 janvier 2017

**Le Président  
Thierry BURLLOT**



## KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 24 JANVIER 2017

### Convocation 16 janvier du 2017

Nombre de membre du bureau : 15

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre janvier à dix-sept heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au siège administratif à SAINT-BRIEUC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLOT

NOM	ELUS DE	PRESENT		ABSENT EXCUSE
Thierry BURLOT	Cc Lanvollon-Plouha	X		
Claude BLANCHARD	SBABA	X		
Jean-Luc BARBO	Lamballe communauté			X
Guy LE HELLOCO	Smictom de Loudéac			X
Marie-France BOULDE	SBABA	X		
Rémy MOULIN	SBABA			X
Françoise LE FUR	Centre Armor Puissance 4	X		
Jean-Pierre CARLO	Cdc Arguenon-Hunaudaye	X		
Daniel NABUCET	Cdc Côte de Penthièvre			X
Gervais LE BOUC	Cdc Pays de Matignon	X		
Christian LE MAITRE	Cdc Sud Goëlo	X		
Eliane TETU	Cdc Pays de Moncontour	X		
Jean-Paul LE VAILLANT	Le Leff communauté	X		
Jean Yves LOYER	Quintin communauté	X		
Claude PERRIN	Sivom du Méné			X

Présents : 10

Absents : 5

Votants : 10